



**Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs
de l'Education Nationale**

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX

Tel : 01 56 93 22 93 – e mail : spaseen@fo-fnefcfp.fr

Site : <https://spaseenfo.fr>

BULLETIN D'ADHESION 2024

Nom et Prénom* : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Tel portable : _____

Date de naissance : _____

Affectation : _____

Adresse mail où vous souhaitez recevoir les messages du syndicat :

Tel professionnel : _____

Corps et Grade : _____ Echelon : _____

Date d'adhésion : _____ Signature : _____



Une adhésion c'est une carte et des timbres.

Calculer sa cotisation : Au dos du bulletin, le prix du timbre mensuel par grade et échelon.

Prix d'un timbre mensuel multiplié par le nombre de mois d'adhésion	+	Carte 2024	=	Cotisation 2024
×		10 €		

Collègues à temps partiel : ils adhèrent au prorata de leur quotité de temps de travail, en multipliant le timbre mensuel par cette quotité. La carte quant à elle reste à régler dans son intégralité.

Crédit d'impôt :

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôts.

Ainsi, vous récupérez 66% de votre cotisation que vous soyez imposable ou non (sauf si vous déclarez aux frais réels).

Pour une cotisation d'un montant de 150€ vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 99€.

La cotisation annuelle revient donc à 51€.

Une cotisation représente une heure de travail mensuel, hors primes.

Mon adhésion me protège !

En adhérant au **SPASEEN-FO**, j'adhère à la confédération **Force Ouvrière**, à la Fédération de l'Enseignement et de la Culture, la **FNEC FP-FO**, 3eme force dans l'Education nationale, et à la **FGF-FO**, 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat. Je bénéficie de l'AFOC, association Force Ouvrière des Consommateurs.

Adhérer est un droit. C'est le droit de chaque salarié.

Adhérer à FORCE OUVRIERE, c'est adhérer à l'indépendance.

Vous syndiquer au **SPASEEN-FO**, c'est défendre votre emploi, vos missions, votre statut et vos acquis sociaux ; c'est vous défendre et défendre votre carrière.

Vous syndiquer au **SPASEEN-FO**, c'est vous organiser collectivement pour donner un coup d'arrêt à la politique de démantèlement de la Fonction publique et aux gestions individualisées des carrières et rémunérations.

Vous syndiquer au SPASEEN-FO, c'est adhérer à un syndicat de revendications.



**Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs
de l'Éducation Nationale**

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX

Tel : 01 56 93 22 93 – e mail : spaseen@fo-fneecfp.fr

Site : <https://spaseenfo.fr>

Calcul de la cotisation : Une adhésion, c'est une carte et des timbres.

Multiplier le montant mensuel par le nombre de mois d'adhésion et rajouter la carte FO (10€).

Grade/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
CEPJ et professeur de sports classe normale	14,47	16,59	17,02	17,63	18,47	18,92	20,11	21,69	23,11	24,76	26,63
CEPJ et professeur de sports hors classe	23,11	24,56	26,44	28,40	30,44	32,24	32,89				
CEPJ et professeur de sports classe exceptionnelle	27,56	29,27	30,98	33,25							
CTPS classe normale	17,08	19,21	19,85	21,08	22,66	24,27	26,05	28,18	30,18	32,02	33,27
CTPS hors classe	30,18	32,02	33,27								
CTPS classe exceptionnelle	33,27										
Inspecteur Jeunesse et Sports classe normale	15,63	17,02	17,95	19,31	21,76	24,73	26,37	27,56			
Inspecteur Jeunesse et Sports hors classe	25,69	27,92	29,56	31,66	33,27						
Inspecteur Jeunesse et Sports classe exceptionnelle	29,56	31,66	33,27								

* « Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SPASEEN FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : spaseen@fo-fneecfp.fr. »



**Nos statuts sont nos droits...
Défendons-les !**

Vous pouvez régler votre adhésion en une ou plusieurs fois. Précisez au dos de chaque chèque la date d'encaissement que vous souhaitez.
Libellez vos chèques à l'ordre du SPASEEN-FO
Virements possibles